

REÇU Le

10 SEP. 2009

DU ✓



afidol



Bulletin de Santé de l'Olivier

n° 17
le 29 septembre
2009

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les conditions climatiques clémentes de ce début d'automne hâtent quelque peu l'évolution biologique des parasites (notamment de la mouche de l'olive).

La mouche de l'olive

Les captures augmentent dans les pièges sur toute la région, et surtout dans les Alpes-Maritimes dans les vergers inférieurs à 450 m d'altitude. Les températures, supérieures aux normales saisonnières, accélèrent le développement de la larve. Les vols prévus se confirment, avec un étalement des émergences des adultes. Les dégâts commencent à être importants dans les vergers non traités. Localement sur les variétés sensibles à la mouche, de nouvelles piqûres sont observées sur plus de 50 % des fruits sur des arbres dont la charge est faible.

Pour les vergers situés à moins de 150 m d'altitude, le vol se poursuit avec une stabilisation des captures.

Pour les vergers situés entre 150 et 300 m d'altitude, le vol a débuté ce week-end, un peu en avance sur nos prévisions.

Pour les vergers situés entre 300 et 450 m d'altitude, le prochain vol est prévu à partir de la mi-octobre.

Pour les vergers situés à plus de 450 m d'altitude, le vol est en cours.

Rappel de réglementation:

✓ Toutes les spécialités à base de diméthoate (Techn'oate, Rogor, Dimate, Dimézyl) ont un délai avant récolte de 21 jours sur olives.

✓ Le Techn'oate et le Dimézyl ne doivent plus être utilisés après le 30/09/09.

✓ La lambda-cyhalothrine (Karaté, Pool...) est limitée à 2 applications / an.

La deltaméthrine (Decis, Pearl, Split Protech) est limitée à 3 applications / an.

Le spinosad (Syneis Appât) est limité à 4 applications / an.

L'œil de paon

Suite aux contaminations de l'épisode pluvieux du 15 - 18 septembre dernier, de nouvelles taches peuvent apparaître au cours de la semaine à venir sur les feuilles non protégées.

Rappel de réglementation:

✓ Toutes les spécialités à base de cuivre sont limitées à 6kg de cuivre métal / ha / an ce qui correspond à 2,5 applications à la bouillie bordelaise à dose homologuée (12,5 kg / ha).

✓ Le Dithane Neotech (mancozèbe) est limité à 2 applications / an.

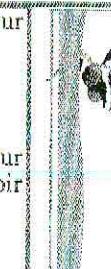
Le Stroby DF (krésoxim-méthyl) est limité à une application / an, en fin d'été.

✓ Le délai avant récolte des fongicides autorisés sur oliviers est de :

21 jours pour le Dithane Neotech

30 jours pour le Stroby DF

de 3 à 21 jours selon les spécialités pour les produits à base de cuivre (voir l'étiquette)



Le BSO est un Bulletin de Santé du Végétal édité par l'AFIDOL
pour la Chambre Régionale d'Agriculture
Maison des agriculteurs - 22 Avenue Henri Pontier
13528 Aix-en-Provence cedex 1

Tél: 04 42 23 01 92 - Fax: 04 42 23 82 56 - contact@afidol.org

Comité de rédaction: Le Bulletin de Santé de l'Olivier est réalisé par les techniciens dédiés du Centre Technique de l'Olivier, du Service Régional de l'Alimentation, des Chambres d'Agriculture à partir des données acquises par les réseaux régionaux

Cédés photos : AFIDOL sauf mention particulière



rhôneolives



Association Française Interprofessionnelle de l'Olive

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

INFOLIVE - PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 17, le 28 septembre 2008

MOUCHE DE L'OLIVE

Les captures augmentent dans les pièges. Soyez attentifs, surtout pour les variétés sensibles (olives de table, fort calibre des fruits). Les observations montrent que :

- pour les vergers situés en dessous de 150 m d'altitude, le vol continue.
- pour les vergers situés entre 150 et 300 m d'altitude, le vol débute avec de l'avance cette semaine.
- pour les vergers situés entre 300 et 450 m d'altitude, le prochain vol est prévu à partir de la mi-octobre. Attendre le prochain bulletin pour plus de précision.
- pour les vergers situés au-dessus de 450 m d'altitude, le vol est en cours avec des piégeages peu élevés.

Sur tous les départements sauf le Alpes-Maritimes, si vous avez effectué des traitements aux générations précédentes, le risque lié à la mouche est faible et les dégâts doivent être peu élevés. Nous conseillons une protection sur les variétés à maturité tardive : dès que les olives ont vert, elles ne sont plus attractives pour la mouche de l'olive.

Vergers destinés à l'huile ou olives noires de table: Intervenir cette fin de semaine sur les vergers < à 300 m d'altitude, si vous observez une forte augmentation des captures du piégeage et si les dégâts sont supérieurs à 10% d'olives avec des trous de sortie pour une production d'huile ou à 10% de fruits avec au moins 1 piqûre de ponte pour une production d'olive noire de table. Alterner les matières actives.

Pour les vergers plus en altitude, restez attentifs à l'évolution des dégâts pour intervenir dès le dépassement du seuil.

Rappel : vergers destinés à l'olive verte de table : si les captures se poursuivent dans votre piège, vous pouvez renouveler le traitement préventif, en respectant le nombre d'applications des spécialités et les délais avant récolte. Alterner les matières actives.

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions	DAR
lambda-cyhalothrine	Karaté Zeon	0,013 l/hl	48 h	20 m	adulticide 2 applications max / an	7 j
	Pool, Ninja	0,025 kg/hl	48 h	5 m		
	Karaté Xpress	0,025 kg/hl	48 h	5 m		
	Agrotech lambda-cyhalothrine 100CS	0,013 l/hl	48 h	20 m		
	Karachoc, Zelambda	0,025 l/hl	24 h	20 m		
deltaméthrine	Décis J, Décis Protech, Pearl Protech, Split Protech	0,083 l/hl		50 m	Adulticide 3 applications max / an	7 j
spinosad	Syne's appât	1,2 l/ha	6 h	5 m	adulticide 4 applications max / an Utilisable en A.R.	7 j
diméthoate	Dimézyl, Techn'oate Utilisable jusqu'au 30/09/09	0,075 l / hl	24 h	5 m	Larvicide	21 j
	Rogor PIPC40, Dimate					

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'Agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pailler 13280 Aix-en-Provence Cedex 1 Tél. 04.42.20.01.92 - Fax 04.42.21.92.58 E-mail : contact@olivier.org

	BF			
--	----	--	--	--

DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

DAR= délai avant récolte

ŒIL DE PAON

Les conditions climatiques sont toujours favorables au développement de l'œil de paon et de nouvelles tâches doivent apparaître sur les vergers non ou mal protégés. Si cela n'a pas été fait la semaine dernière, renouveler la protection si les pluies ont lessivé les produits, en respectant le nombre et les doses d'applications des spécialités et les délais avant récolte.

Rappel de stratégie d'automne :

Vergers ou variétés sensibles :

Vergers ou variétés peu sensibles :

1er traitement	Renouvellement dès lessivage ou tous les mois	Un seul traitement
cuivre à dose homologuée ou mancozèbe à dose homologuée ou krésoxim-méthyl à dose homologuée	cuivre à 1/2 dose	copper à dose homologuée ou mancozèbe à dose homologuée ou krésoxim-méthyl à dose homologuée

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions	DAR
hydroxyde de cuivre	Champ DP, Champ Flo, Cuproxyde Macc 50, Héliocuivre...	De 0,5 à 0,66 kg/hl selon la spécialité ■	24 h sf Champ Flo 6h	5 ou 20 m ■	Produits copriques autorisés en AB	
oxychlorure de cuivre	Cupravit, Pasta Caffaro, Cuproccaffaro, Cuproflo, Oxycure, Yucca...	0,5 kg/hl ou 0,7 l/hl selon la spécialité ■	6 h ou 24 h	5 ou 20 m ■		
oxyde cuivreux	Nordox 50, Nordox 75 WG, Nordox Super 75 ...	0,33 ou 0,5 kg/hl selon la spécialité ■	6 h ou 24 h ■	5 ou 20 m ■	2,5 applications max / an sauf le Nordox 50 limité à 2 applications par an	3 à 21 jours selon la spécialité ■
sulfate de cuivre	Bouillie Bordelaise Macc 80, BB RSR, BB RSR Disperss, BB Phyteurop	1,25 kg/hl	6 h ou 24 h ■	5 à 50 m ■		
mancozèbe	Dithane Néotech	0,2 kg/hl	48 h	5 m	2 applications max / an	28 j
Krésoxim-méthyl	Stroby DF	0,02 kg/hl	6 h	5 m	2 applications max / an - déconseillé au printemps	30 j

■ Consulter l'étiquette DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

Il est possible de mélanger les insecticides autorisés contre la mouche de l'olive avec les fongicides du tableau ci dessus, sauf : le Syneis Appât (application localisée) et le Nordox super 75 (classé toxique) à utiliser seuls.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture